



Women Human Rights Defenders International Coalition

Defending Women Defending Rights

26 JUIN 2014

La Coalition internationale des Femmes défenseuses des droits humains (WHRDIC, sigle anglais) condamne l'arrestation de sept défenseuses des droits humains le 21 juin 2014 au Caire.

Yara Sallam, Sanaa Seif, Hanan Mustafa Mohamed, Salwa Mihriz, Samar Ibrahim, Nahid Sherif (connue comme Nahid Bebo), Fikreya Mohamed et 15 autres activistes ont été arrêtées par les autorités égyptiennes tandis qu'elles participaient à une manifestation pacifique pour l'abrogation de la loi sur les manifestations et les rassemblements publics soutenue par l'armée égyptienne. La loi n°107 de 2013 accorde essentiellement aux responsables de la sécurité et aux figures d'autorité le pouvoir discrétionnaire d'interdire toute manifestation sans aucune justification. Elle permet également aux policiers-ères d'employer la force pour disperser toute manifestation, ainsi que de punir les manifestations pacifiques et l'expression d'opinion avec de lourdes peines d'emprisonnement.

Les chefs d'accusation suivants ont été portés contre les 23 défenseur-e-s : l'organisation d'une manifestation sans obtention d'une autorisation préalable et la participation à une manifestation non autorisée ; la possession d'outils qui auraient pu causer la mort s'ils avaient été employés comme arme ; la possession non autorisée de substances incendiaires et de feux d'artifice, notamment dans le cadre d'une manifestation ; l'emploi de la force et de la violence pour terroriser et intimider les citoyen-ne-s ; la destruction délibérée de propriété publique et privée ; la possession d'instruments employés pour agresser les personnes sans justification légale (cf. la déclaration du groupe Nazra, ci-jointe, pour de plus amples renseignements). Ces accusations ne constituent pas un motif valable d'arrestation puisque les manifestant-e-s n'étaient pas en possession de ces instruments et/ou de ces armes.

Les conditions de leur arrestation violent les obligations auxquelles est assujettie l'Égypte en vertu du droit international humanitaire. Les détenu-e-s déclarent avoir été battu-e-s par des collaborateurs de la police vêtus en civil, questionné-e-s sans la présence d'avocat-e-s et forcé-e-s de donner de fausses confessions sous la menace d'être inculpé-e-s de collaboration avec le groupe banni des Frères musulmans. Ceci enfreint les articles 1, 5a, 6a et 12.2 de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits humains, en plus d'enfreindre certains droits fondamentaux garantis par la DUDH, le PIDCP, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ainsi que par d'autres normes internationales et régionales relatives aux droits humains.

En effet, ces derniers mois, les défenseur-e-s égyptien-ne-s des droits humains ont connu une recrudescence d'attaques à leur encontre, notamment d'actes d'intimidation, de harcèlement judiciaire, d'arrestation arbitraire et d'octroi de peines disproportionnellement sévères. Certaines personnes ont en outre été emprisonnées pour le simple fait de s'être adonnées à la défense des droits humains ou pour avoir pacifiquement participé aux processus démocratiques ou encore à l'exercice du droit de rassemblement et de libre expression.

Le 24 juin 2014, les défenseuses des droits humains ont été soudainement transférées du deuxième poste de police de Tagamo, où elles étaient détenues depuis le 22 juin, à la prison Kanater, en périphérie du Caire. Leurs

homologues masculins ont été transférés à la prison Tora au sud de la métropole. La raison de ce transfert demeure inconnue.

Tandis qu'une audience est convoquée le 29 juin 2014 au tribunal correctionnel d'Héliopolis pour les défenseuses des droits humains, le manque de clarté dans la justification de leur transfert en prison caractérise le comportement des autorités égyptiennes, notamment dans les cas d'emprisonnement politique. Ainsi, après la décision de Masr al-Gedeida de détenir les défenseuses pendant quatre jours tandis que l'enquête se poursuivait, elles ont été transférées de leur lieu initial de détention au poste de police de Masr al Gedeida, de telle sorte que l'on n'avait aucune idée de l'endroit où elles se trouvaient pendant plusieurs heures. C'est grâce aux recherches assidues des proches, avocat-e-s et autres défenseur-e-s des droits humains que l'on a pu déterminer que les défenseuses étaient détenues au deuxième poste de police de Tagamo. Le même comportement cryptique s'est produit lors du transfert soudain des défenseuses des droits humains à la prison de Kanater.

Les défenseur-e-s des droits humains, les médias et les institutions internationales du monde entier ont uni leurs efforts pour exiger des autorités égyptiennes une libération immédiate et inconditionnelle des défenseur-e-s en état d'arrestation depuis le 21 juin, ainsi que de tous les prisonniers-ères politiques.

En plus de faire cause commune avec la société civile égyptienne et internationale en exigeant la libération des 22 activistes, WHRDIC rappelle également au gouvernement égyptien sa responsabilité de protéger les défenseuses des droits humains de la violence, des représailles et de l'intimidation. La Coalition souhaite également rappeler à l'Égypte son obligation de veiller à ce que les défenseuses profitent pleinement de leurs droits. Elle demande au gouvernement égyptien de :

- Garantir, en toute circonstance, l'intégrité physique et psychologique de tous les défenseur-e-s des droits humains en Égypte ;
- Mettre fin à tous les actes de harcèlement, notamment de type judiciaire, contre les défenseur-e-s des droits humains actuellement détenu-e-s en Égypte ou menacé-e-s de l'être ;
- Assurer, en toute circonstance, le respect des droits humains et des libertés fondamentales, en vertu des instruments de droits humains internationaux et régionaux ratifiés par l'Égypte ;
- Veiller à ce que les proches, les avocat-e-s ou autres personnes de confiance des détenu-e-s demeurent informé-e-s du lieu de détention, dont le processus de transport, en vertu des dispositions de l'article 10 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées de 1992.

Nous demandons à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseur-e-s des droits humains de communiquer avec les organes gouvernementaux pertinents pour leur demander de mener une enquête approfondie sur cette affaire.

Notes

La Coalition internationale des Femmes défenseuses des droits humains est un réseau de ressources et de plaidoyer appuyant les défenseuses des droits humains du monde entier. Nous comptons 29 membres :

Amnesty International (AI)

Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD)

Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM ASIA)

Association pour le progrès des communications (APC)

Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID)

BAOBAB for Women's Human Rights (BAOBAB)

Centre des droits reproductifs (CRR)

Center for Women's Global Leadership (CWGL)

Coalition of African Lesbians (CAL)
Front Line Defenders
Human Rights First
Information Monitor (INFORM)
Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)
Service international pour les droits de l'Homme (SIDH)
International Women's Rights Action Watch Asia Pacific (IWRAWTAP)
Isis International
ISIS Women's International CrossTCultural Exchange (ISISTWICCE)
Just Associates (JASS)
Comité latino-américain et des Caraïbes pour la défense des droits de la femme (CLADEM)
MADRE
Nazra for Feminist Studies
Brigades de paix internationales
Rainbow Rights Project (RTRights), Inc.
Fonds d'action urgente pour les droits des femmes (UAF)
Femmes sous lois musulmanes (WLUML)
Women's Global Network for Reproductive Rights
Women's Initiatives for Gender Justice (WIGJ)
Women's Rehabilitation Centre (WOREC)
Organisation mondiale contre la torture (OMCT)

Personne-ressource :

Sarah Marland, coordonnatrice de la WHRDIC
sarah.marland@whrdic.org